Image not found or type unknown

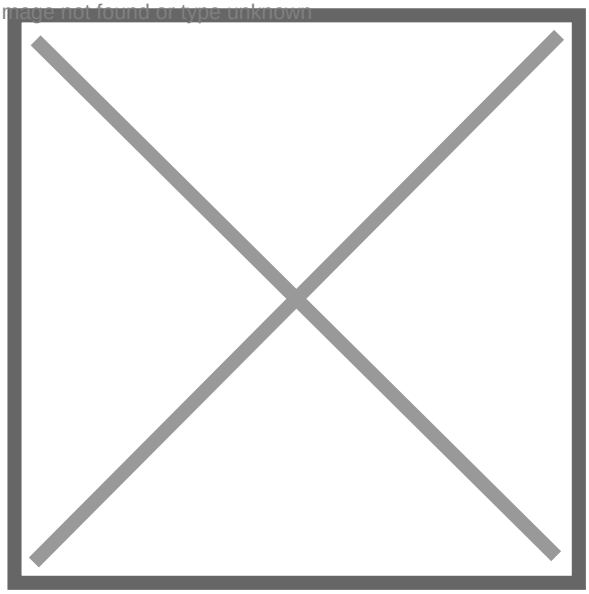

Formation dans le cadre d'un cui.

Par **lexos03**, le **29/08/2014** à **02:46**

Je suis actuellement en CUI 20 heures par semaine dans un collège.

On m'a expliqué que, dans le cadre de mon contrat, je pouvais suivre des formations et notamment qu'il y avait 2 types de formations:
- celles imposées par le rectorat : elles sont obligatoires et décomptées de mes 20 heures par semaine.
- celles que l'on peut demander de nous même, qui sont donc facultatives et qui "peuvent" être décomptées des 20 heures.

Je ne comprend ce "peuvent" être décomptées.
- Est ce que mon employeur peut m'obliger à faire cette formation en dehors de mes 20 heures et donc sur mon temps libre ?
- Est ce que je suis dans mon droit en exigeant de faire cette formation pendant mes 20 heures ?

Cordialement.

Par **moisse**, le **29/08/2014** à **12:03**

Bonjour,
[citation] Est ce que mon employeur peut m'obliger à faire cette formation en dehors de mes 20 heures et donc sur mon temps libre ? [/citation]
ET
[citation]celles imposées par le rectorat : elles sont obligatoires et décomptées de mes 20

heures par semaine. [/citation]
Vous citez question et réponse.

Par **lexos03**, le **29/08/2014** à **12:46**

Ma question porte sur le deuxieme type de formation, celle qui n'est pas imposée par le rectorat.

Par **moisse**, le **29/08/2014** à **17:17**

Si votre question porte sur les formations de votre choix vous ne pourrez rien exiger du tout.
La possibilité de prise en compte par le rectorat dépend de l'intérêt que cette administration portera à la formation en question et sa relation avec son activité.
Il est bien certain que si vous optez pour une formation à la plongée sous-marine, à la cuisine asiatique...vous aurez peu de chances que celle-ci soit prise en compte.

Par **lexos03**, le **29/08/2014** à **18:24**

Il est bien évident que les formations doivent obligatoirement rentrer dans le cadre du projet professionnel sans quoi elles sont automatiquement refusées.
Dans mon cas, je travaille au secrétariat d'un collège et j'ai demandé une formation en bureautique approfondie (word et excel).

Par **moisse**, le **29/08/2014** à **18:33**

La réponse reste la même, vous ne pouvez que solliciter sans pouvoir exiger.
Avec un peu de chance vous découvrirez sous peu Visual Basic, macros...

Copyright © 2025 Experatoo.com - Tous droits réservés